



## RETOUR SUR L'AUDIENCE INTERSYNDICALE DU 8 NOVEMBRE 2017 SUR LA SITUATION DU CEF DE SAINT PIERRE DU MONT

Nos 3 organisations syndicales ont été reçues à la Direction Interrégionale du Sud Ouest le 8 novembre au sujet de la situation extrêmement préoccupante du CEF de Saint Pierre du Mont. Étaient présents à cette audience Monsieur DUMEZ, directeur interrégional, Monsieur BLANCHON, directeur des ressources humaines et Monsieur SERRA, responsable de la gestion des parcours et des compétences.

### Rappel du contexte

Depuis le 8 septembre 2017, nous avons alerté l'ensemble de la chaîne hiérarchique concernant la maltraitance prégnante au sein du CEF de Saint Pierre du Mont. Nos différentes organisations syndicales ont été saisies par plusieurs personnels de ce service actuellement en poste ou l'ayant été récemment : 9 d'entre-eux témoignent, par écrit, de harcèlement et de mépris à leur égard, et de maltraitance envers des jeunes, de la part du responsable d'unité éducative.

Plusieurs de ces écrits font état de faits qui pourraient justifier de procédures judiciaires. Les propos rapportés par les collègues sont des plus inquiétants : il est question de dénigrement des fonctionnaires, d'insultes, de menaces, d'intimidations, d'humiliations, de violences verbales et physiques...

« débile », « inutile », « parasite », « putes de fonctionnaires », « bras cassés » sont des mots entendus au quotidien par des personnels. Plusieurs agents titulaires sont actuellement en arrêt de maladie, pour se protéger de cet environnement, et par crainte de réintégrer la structure. Une collègue est à mi-traitement de salaire car sa déclaration d'accident de travail, pourtant validée par la Direction Territoriale Aquitaine Sud, a été invalidée par la Direction Interrégionale Sud Ouest. Cette décision revient clairement à nier le contexte institutionnel dans lequel cet arrêt a trouvé son origine.

Lorsque nous avons porté les écrits des différents professionnels à connaissance du directeur interrégional, il a décidé de la mise en place d'une « cellule d'écoute » menée par la Direction des ressources humaines en lien avec la direction territoriale, début octobre 2017.

Cinq organisations syndicales ont été saisies par les agents : SNPES-PJJ/FSU, UNSA-SPJJ, CGT-PJJ, SNP, et CFDT PJJ. Nous avons alerté tous les niveaux de la chaîne hiérarchique, jusqu'à la directrice de la PJJ. Nous avons réitéré une demande d'inspection de cet établissement ainsi que la nécessité que des mesures conservatoires soient prises pour la protection de tous.

Après une audience intersyndicale qui a eu lieu, à notre demande le 13 octobre 2017, le directeur interrégional, à son tour, nous a convoqué à une audience le 8 novembre 2017.

### Compte rendu de l'audience du 8 novembre 2017

Le directeur interrégional explique :

- qu'une cellule d'écoute a bien été mise en œuvre début octobre 2017 et que 19 personnes ont été rencontrées sur le site.
- qu'un « long entretien » a eu lieu avec le RUE sur convocation
- qu'un entretien avec la DS, le RUE, le DT, le DIR a également eu lieu.
- que le DIR a rencontré des personnels présents au CEF le 7 novembre pour leur annoncer les perspectives de travail qui vont désormais être développées dans les hébergements de l'interrégion sur

différentes thématiques (la qualité de l'accueil, l'ambiance dans les établissements, le projet du jeune). Il indique que lorsque la situation de crise est évoquée, « *les personnels présents réclament la présence d'un RUE, et même, pour certains, de leur RUE* ».

Pour le directeur interrégional, le RUE n'aurait pas fait de faute avérée grave mais des « *maladresses* ». Il n'y a, pour lui, que des problèmes de fonctionnement à revoir. Le RUE est « *un collègue qui s'est dévoué* », il aurait fait des remplacements réguliers qui auraient eu pour conséquence une omniprésence et des effets pervers liés à un problème de positionnement sur plusieurs fonctions (veilleur de nuit, éducateur, cadre).

Il nous est indiqué que la directrice de service apporte son « *soutien inconditionnel* » au RUE.

La DIR annonce que les décisions suivantes sont prises :

- Le RUE : missionnement à la direction interrégionale jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 « *pour lui permettre de récupérer* » (ses heures supplémentaires !?) et « *pour lui permettre de commencer sa formation CAFERUIS* » (financée par la PJJ !!!), et d'accéder à d'autres formations sur le management à l'ENPJJ. Il réintégrera le CEF le 2 janvier 2018 (RUE en CDD de 3 ans donc poste bloqué et non publié aux CAP).
- Mise en place d'un « comité de suivi » sur l'établissement animé, par le DRH et le DT Aquitaine Sud, sur site, 1 fois par mois.
- La directrice de service : doit → modifier l'organisation des réunions de service en supprimant le premier point systématique de l'ordre du jour qui vise à parler des dysfonctionnements, → mettre en place un intervenant extérieur d'analyse des pratiques → prendre en charge l'encadrement des réunions jusqu'à la fin de l'année.
- Un 2ème poste de RUE est créé sur le CEF pour renforcer l'encadrement : → poste ouvert à la CAP d'automne pour prise de fonction en janvier 2018 → recrutement en cours d'un RUE contractuel jusqu'au 31 décembre 2017 qui sera prolongé sur le poste s'il n'est pas pourvu à la CAP.

De plus, au cours de cette audience, le DIR laisse entendre que le contenu des courriers pourrait être remis en cause, inversant ainsi la situation, ce qui pour nous est choquant et intolérable.

Alors même qu'il a un devoir de protection des jeunes et des professionnels, le DIR n'estime pas nécessaire qu'une inspection soit diligentée sur l'établissement et rend un rapport en ce sens à l'administration centrale.

**Nous dénonçons cette position attentiste et affirmons qu'il est, de ce fait, impératif qu'un regard objectif et neutre, extérieur à la DIR, soit porté sur cette structure par le biais du missionnement d'une inspection.**

L'intersyndicale a dénoncé un système maffieux au sein du CEF, en œuvre depuis au moins début 2016, des conflits d'intérêts avec un système de bénéfices bien installé, une situation de maltraitance des agents qui se retourne à l'avantage de la personne maltraitante, des procédés délinquants soutenus par les directions...

**Nous affirmons que la souffrance de certains professionnels est réelle dans cette structure et nous continuerons, en intersyndicale, à les accompagner et à les soutenir. Il est pour nous hors de question de cautionner que des agissements violents, menaçants, délinquants puissent perdurer en toute impunité dans cet établissement.**

L'intersyndicale

SNPES-PJJ/FSU Sud-Ouest, UNSA SPJJ Sud-Ouest,

CGT PJJ Sud Ouest